

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

Convocation en date du : 11/10/2024

Date d'affichage de la convocation : 11/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix sept octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Dompierre les Ormes sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire

Présents :

MM. Guillaume BOUCHOT, André CHARNAY, Jean-Yves COURTOIS, Frédéric DEBUS, Michel DESROCHES, Emmanuel FÉNÉON, Bernard LITAUDON, Philippe PROST, Marcel RENON
Mmes Géraldine AURAY, Séverine DEBIEMME, Emilie GIRAUD DEBROSSE, Elisabeth MARTINOT,

Absent-excuse : Mme Véronique VIAL a donné procuration à Mme Séverine DEBIEMME

M. Guillaume BOUCHOT a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation des procès-verbaux des 19 et 27 septembre 2024,
- 2) Présentation du projet Ted Burger,
- 3) Acquisition du bâtiment Ted Burger,
- 4) Décisions modificatives,
- 5) Sydesl,
- 6) Dissolution caisse des écoles,
- 7) Acquisition camion + cession de l'ancien,
- 8) Tarif et règlement salle des fêtes,
- 9) Etude photovoltaïques,
- 10) Informations diverses.

1°) Approbation des procès-verbaux des 19 et 27 septembre 2024 - Délibération n° 2024/10/01

Les procès-verbaux des réunions des 19 et 27 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2°) Présentation du projet Ted Burger

M. Sébastien REVOIRARD de la Société Côté Plan est présent ce soir pour faire une présentation de sa proposition de projet de réhabilitation du local Ted Burger.

Il fait un état des lieux du bâtiment :

- Dans le couloir commun → sous-compteurs à prévoir
- Eaux pluviales : depuis l'arrière et ramené devant dans le couloir
- Alimentation eau potable : arrivée par le couloir vers l'arrière du bâtiment - compteur non trouvé
- Eaux usées : dirigées vers l'arrière du bâtiment.
- Problématique de stockage des poubelles

Projet travaux :

- Renforts de structures présents et à conserver en partie
- Escalier à changer - bien sûr
- Plancher en porte à faux à reprendre
- Etanchéité de toiture
- Renforcement des planchers - Epaisseurs de planchers
Isolement au feu → plancher béton CF1h
- Mise à niveau du R+1
- Exploitation du R+2 et mise à niveau
- Alignement des ouvertures en façade
- Suppression du poteau du milieu dans la partie commerce

Logement R + 1

- Plancher béton
- 1 Chambre
- 1 grand espace Cuisine Salon
- 1 WC
- 1 Salle d'eau

Logement R + 2

- 2 Chambres
- 1 WC
- Espace technique dans combles perdus

3°) Acquisition du bâtiment Ted Burger - Délibération n° 2024/10/02

Mme le Maire rappelle que la signature de l'acte de vente pour le local Ted Burger est prévue le 28 octobre prochain.

Le prix de vente de cette parcelle, cadastrée section AB N° 400 d'une superficie de 103 m², appartenant à la SCI VALAURIE, est fixé à un montant de 35 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- confirme le souhait d'acquérir le local Ted Burger cadastré section AB 400 pour une superficie de l'ordre de 103 m²,
- accepte l'acquisition du bien au prix de 35 000 €,
- dit que le Cabinet Odo, Notaire à Thizy les Bourgs est chargé de procéder à la rédaction de l'acte notarié, les frais d'acquisition étant à la charge de la Commune
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4°) Décisions modificatives - Délibération n° 2024/10/03

Mme le Maire donne la parole à M. Frédéric Debus concernant des décisions modificatives nécessaires à prendre.

La première décision modificative concerne l'impact du coût de la souscription du contrat d'assurance Tous Risques Chantier et Dommages Ouvrage pour les travaux de la salle des fêtes sur le chapitre des charges à caractère général.

La 2^{ème} concerne l'augmentation des frais de personnels liée à un absentéisme plus élevé que prévu.

La 3^{ème} concerne le coût du projet de démolition/reconstruction des vestiaires du club de football en liaison avec le projet de construction du gymnase communautaire. Concomitamment, il convient de procéder à la création d'une opération pour la comptabilisation de ces travaux.

La 4^{ème} décision modificative concerne une opération d'ordre pour le reclassement des frais d'étude du groupe scolaire datant de 2011 au chapitre 21.

La 5^{ème} décision modificative a pour objet l'amortissement à compter du 1^{er} octobre 2024 des lampadaires installés par le Sydesl.

Enfin, la 6^{ème} décision modificative est proposée pour assurer le financement des travaux liés la sécurisation de l'accès à l'école.

Il convient de prévoir des crédits pour toutes ces décisions modificatives comme suit :

Décision modificative n° 1 :

Section de fonctionnement

Dépenses

Art 6168 Autres primes d'assurances : + 26 000,00 €

Recettes

Art. 741121 Dotation de solidarité rurale : + 26 000 €

Décision modificative n° 2 :

Section de fonctionnement

Dépenses

Art 64111 Personnel titulaire - Rémunérations : + 7 000,00 €

Art. 64131 Personnel non-titulaire - Rémunérations : + 7 000,00 €

Art. 6451 URSSAF : + 4 500,00 €

Art. 6453 Caisses de retraite : + 1 200,00 €

Art. 6454 Assedic : + 300,00 €

Recettes

Art. 6419 Remboursements sur rémunérations : + 20 000 €

Décision modificative n° 3 :

Il est proposé la création d'une opération 230 - « Vestiaires football » pour les honoraires et travaux liés au projet de démolition/reconstruction de ces vestiaires avec les prévisions budgétaires provisoires suivantes :

Opération 230 Vestiaires football

Section d'investissement

Dépenses

Opération 230 Vestiaires football Art. 2031 Etudes : + 60 000,00 €

Opération 230 Vestiaires football Art. 21314 Bâtiments culturels et sportifs : + 10 000,00 €

Art. 21321 Construction immeubles de rapport : - 70 000,00 €

Décision modificative n° 4 pour reclassement frais d'études Groupe scolaire

Section d'Investissement

Dépenses

Art 041-21312 Bâtiments scolaires : + 1 528,80 €

Recettes

Art 041-2031 Etudes : + 1 528,80 €

Décision modificative n° 5

Section d'investissement

Dépenses

Art. 042-6811 Dotation aux amortissements des immobilisations : + 1 000 ,00 €

Recettes

Art. 040-28041582 Amortissements Subventions autres groupements : + 1 000,00 €

Décision modificative n° 6

Section d'investissement

Dépenses

Opération 218 art 2112 Terrains de voirie : + 15 000,00 €

Art. 2051 Concessions et droits : - 3 000 ,00 €

Opération 126 Voirie Art. 2152 Installations de voirie : - 7 000,00 €

Opération 152 Acquisition matériel : - 5 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide les modifications budgétaires suivantes Budget Commune :

Décision modificative n° 1 :

Section de fonctionnement

Dépenses

Art 6168 Autres primes d'assurances : + 26 000,00 €

Recettes

Art. 741121 Dotation de solidarité rurale : + 26 000 €

Décision modificative n° 2 :

Section de fonctionnement

Dépenses

Art 64111 Personnel titulaire - Rémunérations : + 7 000,00 €

Art. 64131 Personnel non-titulaire - Rémunérations : + 7 000,00 €

Art. 6451 URSSAF : + 4 500,00 €

Art. 6453 Caisses de retraite : + 1 200,00 €

Art. 6454 Assedic : + 300,00 €

Recettes

Art. 6419 Remboursements sur rémunérations : + 20 000 €

Décision modificative n° 3 :

Le Conseil Municipal confirme la création d'une opération 230 - « Vestiaires football » pour les honoraires et travaux liés au projet de démolition/reconstruction de ces vestiaires :

Opération 230 Vestiaires football

Section d'investissement

Dépenses

Opération 230 Vestiaires football Art. 2031 Etudes : + 60 000,00 €

Opération 230 Vestiaires football Art. 21314 Bâtiments culturels et sportifs : + 10 000,00 €

Art. 21321 Construction immeubles de rapport : - 70 000,00 €

Décision modificative n° 4 :

Section d'Investissement

Dépenses

Art 041-21312 Bâtiments scolaires : + 1 528,80 €

Recettes

Art 041-2031 Etudes : + 1 528,80 €

Décision modificative n° 5 :

Section d'investissement

Dépenses

Art. 042-6811 Dotation aux amortissements des immobilisations : + 1 000 ,00 €

Recettes

Art. 040-28041582 Amortissements Subventions autres groupements : + 1 000,00 €

Décision modificative n° 6

Section d'investissement

Dépenses

Opération 218 art 2112 Terrains de voirie : + 15 000,00 €

Art. 2051 Concessions et droits : - 3 000 ,00 €

Opération 126 Voirie Art. 2152 Installations de voirie : - 7 000,00 €

Opération 152 Acquisition matériel : - 5 000,00 €

5°) Sydesl - Affaire n°178194 Dompierre-les-Ormes - Renouvellement équipement vétuste "luminaire" avec aide Fonds Vert - Demande accord pour travaux- Délibération n° 2024/10/04

Mme le Maire indique que le Sydesl a étudié le projet d'éclairage public EP renouvellement vétuste dans le dossier n° 178194 et présente les divers luminaires concernés. Les dispositions arrêtées lors du Comité Syndical du Sydesl et l'application des différents règlements d'intervention permettent d'accorder une aide de 35 % du montant éligible HT, à laquelle s'ajoute une aide Fonds Vert de 30 % du montant H.T.

Plan de financement :

- ✓ Le coût estimatif des travaux est de 60 605,01 € H.T.
- ✓ Participation du Sydesl /Fonds Vert : 39 393,26 €

✓ Contribution de la Commune : 21 211,75 €.

Le fonds de concours n'excède pas 75 % du coût HT de l'opération.

Les travaux conformément à l'article L 5212-26 du CGCT, concourent à une maîtrise de la consommation d'énergie, et à la réduction des émissions polluantes et de gaz à effets de serre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne un accord de principe pour le projet présenté par le Sydesl,
- donne son accord sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de 21 211,75 € H.T.
- sollicite l'aide financière du SYDESL / Fonds Vert
- dit que cette contribution communale sera inscrite au budget primitif 2025 au compte 204111 et sera mise en recouvrement par le SYDESL,
- dit que cette contribution ne sera pas échelonnée,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6°) Dissolution caisse des écoles - Délibération n° 2024/10/05

Suite à la loi relative à l'organisation de l'enseignement primaire instituant les caisses des écoles et sans attendre l'obligation scolaire de 1882, imposant de fait à toutes les communes de constituer une caisse des écoles, la Commune avait décidé d'en créer une. A l'origine, celle-ci était destinée à favoriser la diffusion de l'instruction élémentaire. Ses missions étaient d'encourager et de faciliter la fréquentation des écoles primaires publiques en fournissant aux enfants des familles défavorisées des livres, des biens utiles voire des vêtements et des livrets de caisse d'épargne aux élèves assidus. Avec le temps, les champs d'action de la caisse des écoles se sont développés et élargis à d'autres activités telles que l'organisation de centres de vacances ou de classes de pleine nature, la fourniture de jouets, le versement d'indemnités aux instituteurs, les études surveillées. Ses revenus provenaient des cotisations des membres, de subventions de la commune, du conseil général ou de l'Etat, du produit de dons financiers ou en nature, de legs, quêtes ou fêtes organisées au profit de la caisse des écoles. Cette Caisse des Ecoles ne fonctionne plus depuis de nombreuses années mais n'a jamais été dissoute.

Mme le Maire propose donc la dissolution de cette Caisse des Ecoles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide la dissolution de la Caisse des Ecoles de la Commune,
- charge Mme le Maire d'en informer le service SIRENE de l'INSEE.

7°) Acquisition camion + cession de l'ancien - Délibération n° 2024/10/06

Mme le Maire rappelle que le changement du véhicule communal était prévu.

Le devis reçu par le Garage Martinot s'élève à 30 200,00 € H.T. soit 36 240,00 € T.T.C. avec une garantie de 1 an pièces et main d'œuvre.

Le garage reprend l'ancien camion pour un montant de 5 000,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- confirme l'acquisition d'un nouveau véhicule,
- valide le devis du Garage Martinot pour un montant de 30 200,00 € H.T. soit 36 240,00 € T.T.C. avec une garantie de 1 an pièces et main d'œuvre.
- dit que les crédits sont prévus au budget Commune 2024,
- charge Mme le Maire de signer le bon de commande correspondant,
- confirme la cession de l'ancien véhicule Nissan pour un montant de 5 000,00 € T.T.C.

8°) Tarif et règlement salle des fêtes - Délibération n° 2024/10/07

Mme le Maire présente un tableau préparé par M. Frédéric Debus résumant les propositions de tarifs pour la location de la salle des fêtes

	Hall d'entrée / Bar - seul (yc cuisine)		Salle des Fêtes (yc hall d'entrée & cuisine)	
<u>Administrés de DOMPIERRE-LES-ORMES</u>	location	électricité (yc chauffage)	location	électricité (yc chauffage)
Don du Sang, 1-2-3 Soleil, les Aînés Dompierrois 1 journée lundi au vendredi	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Autres Associations 1 journée lundi au vendredi	gratuit 1 fois / an	gratuit <i>mais forfait 50 € si chauffage pas éteint</i>	gratuit 1 fois / an	gratuit <i>mais forfait 50 € si chauffage pas éteint</i>
Particuliers et Sociétés 1 journée lundi au vendredi	150 €	0,30 € du kWh	250 €	0,30 € du kWh
2 journées week-end	exclu	exclu	350 €	0,30 € du kWh
	Hall d'entrée / Bar - seul (yc cuisine)		Salle des Fêtes (yc hall d'entrée & cuisine)	
<u>Extérieur à DOMPIERRE-LES-ORMES</u>	location	électricité (yc chauffage)	location	électricité (yc chauffage)
Associations de la CC SCMB 1 journée lundi au vendredi	150 €	gratuit <i>mais forfait 50 € si chauffage pas éteint</i>	250 €	gratuit <i>mais forfait 50 € si chauffage pas éteint</i>
2 journées week-end	exclu		350 €	
Particuliers, Sociétés et Assoc. hors CC SCMB 1 journée lundi au vendredi	250 €	0,30 € du kWh	350 €	0,30 € du kWh
2 journées week-end	exclu	exclu	450 €	0,30 € du kWh
<u>POUR TOUS</u>				
caution	800 €		800 €	
arrhes	50 % à la réservation (non remboursable)		50 % à la réservation (non remboursable)	
nettoyage	gratuit si local rendu propre à défaut X euros / heure		gratuit si local rendu propre à défaut X euros / heure	

Mme le Maire rappelle également les tarifs de location de la Maison des Associations :

Habitants de la Commune : 120 € / jour + 30 € / jour supplémentaire

Extérieurs à la Commune : 150 € / jour + 30 € / jour supplémentaire

Le paiement intégral de la location pour la Maison des Associations se fera à la réservation.

Le Conseil Municipal,

- valide ces propositions de tarifs.

9°) Etudes photovoltaïques

Ce dossier est reporté à une prochaine réunion.

10°) Informations diverses

a) Demande de la Pharmacie

Mme Damon souhaite installer des casiers à code pour le retrait des médicaments. Mme le Maire présente le modèle de casiers et l'endroit où ils seraient implantés.

Le Conseil Municipal donne son accord.

La Commune est toujours en attente du devis pour la porte du garage.

b) Problème poubelles sur le trottoir

Le problème des poubelles installées sur le trottoir vers l'épicerie n'est toujours pas résolu.

Un aménagement avait été envisagé en démontant une partie du mur donnant sur la petite parcelle appartenant à Mâcon Habitat pour créer une petite plateforme.

Il conviendrait également de se renseigner pour la mise en place d'amendes forfaitaires.

c) Demande du salon de coiffure

Mme le Maire fait part de la demande des propriétaires du salon de coiffure pour privatiser les places de parking devant leur salon.

Il ne peut être créé un précédent à ce genre de demande; une pause « arrêt 30 min » sera matérialisée devant le salon, tout comme pour d'autres commerces de la Commune.

Le Conseil Municipal donne son accord.

d) Antenne téléphonique de Bois du Lin

Le site a été mis en service par SFR le 26/09, les autres opérateurs doivent se brancher prochainement. L'antenne est toujours alimentée provisoirement par un groupe électrogène jusqu'au raccordement définitif d'Enedis.

e) Chauffage

Mme le Maire indique qu'il convient d'installer un détecteur de carbone à l'église puisque celle-ci est chauffée au gaz. Les pompiers ou l'assurance seront sollicités pour connaître la réglementation en ce qui concerne le nombre et l'emplacement des détecteurs.

Un devis a été transmis par l'entreprise PERRIAU pour la réparation de la chaudière de l'école du bas. Il s'élève à 964,90 €.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

f) Lotissement La Palissade

Mme le Maire propose de terminer les travaux de voirie et d'éclairage public du lotissement La Palissade. Elle a repris contact avec le maître d'œuvre le Cabinet Monin et l'entreprise Sivignon. Une réunion est prévue en Mairie et sur place le 06 novembre à 14 h 00.

g) Brigade de gendarmerie

La serrure du portail d'entrée de la Gendarmerie est hors service. Des devis ont été sollicités pour l'automatisation du portail. 3 propositions sont parvenues en Mairie :

Ets Cortier : 5 129,05 € soit 6 150,11 € T.T.C.

Ets LPN : 2 930 € H.T. soit 3 516,00 € T.T.C.

Ets Berger : 2 392,69 € H.T. soit 2 871,23 € T.T.C (sans électricité). Devis complémentaire de l'entreprise Thévenet pour l'électricité 250,69 € H.T. soit 300,83 € T.T.C.

M. Frédéric Debus indique qu'il a rédigé un avenant au bail de la gendarmerie pour la prise en charge par leurs services de l'achat des télécommandes et l'entretien du portail.

Le Conseil Municipal,

- donne un accord de principe sur la proposition de l'entreprise Berger pour un montant de 2 392,69 € H.T. soit 2 871,23 € T.T.C et du devis complémentaire de l'entreprise Thévenet pour l'électricité 250,69 € H.T. soit 300,83 € T.T.C.
- autorise Mme le Maire à signer les bons de commande correspondant sous réserve de la signature de l'avenant par la Gendarmerie.

h) Ilot Bretaire

Mme le Maire indique que le désamiantage a été effectué.

Un rendez-vous a été fixé avec l'entreprise Cortambert en charge de la démolition des entrepôts mardi 22 octobre à 9 h 00.

Le début des travaux est fixé au 04 novembre. Il conviendra de voir pour la largeur d'ouverture du portail.

Il est rappelé que la petite salle de bain au rez-de-chaussée sera à détruire également.

i) Réunion des associations

Une réunion des associations s'est tenue lundi dernier, une dizaine d'associations était présente où différents points ont été abordés :

- problème principal : stockage du matériel
- fonctionnement de la salle des fêtes
- mutualisation des actions
- communication pour toucher plus de public
- les panneaux d'entrée de village ne sont plus appropriés. Voir avec un affichage plus dynamique avec panneau lumineux
- poser un système d'affichage le long du stade pour donner les informations aux campeurs
- bénévoles dans les associations de moins en moins nombreux
- proposer un temps d'échange pour s'entraider entre associations
- organiser une fête des associations : forum ? formule barbecue apéro

j) Vente d'huîtres de Bretagne

Mme le Maire indique qu'elle a reçu une demande pour l'installation d'un stand de vente d'huîtres sur les marchés du mardi.

k) Projet gymnase communautaire / vestiaires club de football

Une réunion a eu lieu dernièrement avec l'architecte pour la présentation d'un avant-projet.

M. Philippe Prost présente 3 esquisses différentes avec l'intégration d'une salle de danse d'environ 150 m².

Le Conseil Municipal valide l'esquisse 3 avec l'intégration de la salle de danse du côté du terrain de boules; Un rendu sera transmis lundi avec un nouveau projet.

l) Devis escalier logement au-dessus de la Bibliothèque

M. André Charnay rappelle que l'escalier en bois montant au logement au-dessus de la Bibliothèque est à refaire entièrement. Des devis ont été sollicités pour ces travaux.

L'entreprise Vouillon a transmis une proposition pour un montant de 7 181,90 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,

- valide la proposition de l'entreprise Vouillon pour un montant de 7 181,90 € T.T.C.
- autorise Mme le Maire à signer le bon de commande correspondant.

m) Bulletin municipal

Les commissions et associations n'ayant pas rendu leur article seront relancées.

n) Vœux de la Municipalité

Ils auront lieu le 11 janvier 2025 à 16 h 00 au Lab71.

Toute la population est d'ores et déjà cordialement invitée.

o) Colis de Noël

Il convient de commencer à réfléchir sur la préparation des colis de Noël.

p) Passage poubelle

Une pierre a été mise à l'entrée de l'école vers les barrières pour éviter que les véhicules ne percutent le poteau de la barrière. Le Sirtom a demandé à déplacer la pierre de 10 cm pour que le camion puisse passer. Le camion du Sirtom, ayant déjà endommagé la barrière sans reconnaître ses torts et sans prendre en charge la réparation, la pierre ne sera pas déplacée.

A la demande du Sirtom, M. Michel Desroches a été voir Mme Suzanne Charnay pour mettre son container sur le trottoir d'en face.

q) Fleurissement

Mme Elisabeth Martinot indique que des tulipes seront plantées prochainement.

Un rejet de catalpa situé vers l'escalier de l'église a été enlevé et replanté derrière Groupama

r) Maisons des Associations

M. Bernard Litaudon signale de gros problèmes pour allumer la cuisinière de la Maison des Associations et plus particulièrement les fours.

Les boutons seraient à changer. Mme le Maire charge M. Bernard Litaudon de s'en occuper.

s) Travaux voirie

M. Marcel Renon indique que les travaux d'assainissement se poursuivent.

Il est fait remarquer que la route de la Grande Rue est très dégradée.

La vitesse sur cette portion devrait être limitée à 30 km/h. Il convient de voir avec l'entreprise Pétavit.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 21 novembre 2024 à 20 h 00

Prochain Bureau : vendredi 15 novembre 2024 à 8 h 30

Fin de séance : 23 h 55

Le secrétaire de séance
Guillaume BOUCHOT

Le Maire
Géraldine AURAY